



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité
et de la Protection Civile

COMMUNIQUE DU MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Le Ministre de la sécurité et de la protection civile porte à la connaissance de la population ce qui suit :

Des données techniques et fiables fournies par les services hydrologiques et océanographiques font état de ce que la côte togolaise va connaître courant les mois de septembre et d'octobre 2024, des montées du niveau des eaux de la mer.

Ces perturbations inhabituelles de la mer sont susceptibles d'entraîner diverses conséquences, notamment des submersions marines, c'est-à-dire des inondations rapides de quelques heures à quelques jours, avec des impacts considérables sur les riverains du littoral et leurs biens.

Une cellule de veille nationale est mise en place en vue de suivre de près ledit phénomène. En outre, la brigade du littoral multipliera les patrouilles sur le littoral afin d'assurer l'ordre et la sécurité publiques durant la période concernée.

Au regard de ce qui précède, il est recommandé aux usagers et riverains d'éviter la côte, les baignades, les promenades à la plage ainsi que toutes activités à proximité immédiate de la mer. Par ailleurs, le ministre invite les autorités des villes et localités côtières et les populations à faire preuve de prudence et de vigilance durant la période susmentionnée.

Fait à Lomé, le 03 SEPT 2024

SIGNE

Le Ministre